

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-83

Date de la convocation : 08/09/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 71

Conseillers représentés : 17

Total votants : 88

Le quinze septembre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 DEVER Chantal , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard (jusqu'à 21:58:03) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 MACHINET Xavier , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 110 DION Valentine , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît) , 033 VAIRY Lionel (à 093 BOUILLON Daniel) , 037 LEFORT Sylvie (à 006 NANJI Léopold) , 038 SEMBENI Anne (à 011 PERTUS Xavier) , 044 POUCKET Eric (à 045 QUEVAL Guillaume) , 051 RAGUET Philippe (à 040 MATHIAS Frédéric) , 063 AUROUX Emmanuel (à 060 MANCEAUX Christophe) , 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent) , 083 FRANCAERT René (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 102 BAUDART Martine (à 122 MAROTEAUX Nathalie) , 104 BOLDY Francis (à 105 CARPENTIER Dominique) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

**OBJET : TRAME VERTE ET BLEUE : VALIDATION DU PROJET
ET DÉPÔT DE LA CANDIDATURE**

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaurant dans le droit français la création de la trame verte et bleue ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confiant aux régions l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont le contenu est alimenté par le schéma régional de cohérence écologique ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022**

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages apporte de nouveaux éléments pour agir au profit de la trame verte et bleue ;

Vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Grand Est ;

Vu les statuts de l'Argonne Ardennaise et notamment les compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement » et « Gestion des milieux aquatiques » ;

Considérant l'appel à projet au travers duquel la Région, les Agences de l'Eau et l'État souhaitent :

- Aider les porteurs de projets à se mobiliser dans la mise en œuvre des objectifs de la loi et du SRADDET ;
- Renforcer les synergies créées et les partenariats au sein d'un espace de projet territorial, pour la mise en œuvre conjointe des politiques biodiversité et eau ;
- Impulser de nouvelles synergies entre collectivités et acteurs locaux compétents pour l'émergence de projets de territoire relevant des compétences GEMAPI et des compétences biodiversité ;
- Favoriser des démarches innovantes d'acteurs publics, économiques ou associatifs ;
- Alimenter la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) visant la reconnaissance de l'engagement d'un territoire en faveur de la biodiversité.

Vu la proposition remise par la commission Environnement portant sur un nouveau projet pour la préservation et la reconquête de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, exposée par Mme Danièle ANDREY, vice-présidente en charge de l'environnement et du tourisme :

1° Trame verte : opération d'achat groupé de plants d'arbres, arbustes, fruitiers, accessoires (tuteurs, protections, paillage) et abris pour la faune sauvage, à destination des habitants, agriculteurs, communes et écoles du territoire. L'abeille ayant été déclarée « Grande cause nationale 2022 » par l'Assemblée Nationale après les calamités météorologiques de 2021, il est proposé d'axer le nouveau projet TVB de l'Argonne Ardennaise sur les insectes pollinisateurs.

Le catalogue contiendrait donc une sélection d'espèces mellifères et/ou nectarifères ainsi que des mélanges de semences pour la création de bandes fleuries. La mise en place d'une interface de commande par internet du type de celle créée par les Espaces Naturels Régionaux des Hauts de France (cf. <https://www.plantonsledecor.fr/>) est en cours d'étude afin de faciliter les prises de commandes et la gestion des stocks, réduire le temps de travail nécessaire pour l'enregistrement des commandes et des paiements, mais aussi permettre aux habitants, agriculteurs et communes d'accéder aux informations nécessaires à leur réflexion et commander sur une période plus large.

Le diagnostic réalisé par le CEREMA dans le cadre de l'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de l'Argonne Ardennaise en 2021 ayant mis en évidence le déficit de trame verte sur la partie Ouest du territoire (zone Crayeuse), il est proposé d'accompagner les agriculteurs volontaires sur ce secteur d'une manière plus poussée en leur proposant, à des conditions tarifaires avantageuses, une prestation de plantation de haie, avec mise en place du paillage et des protections nécessaires par un professionnel.

.../...

.../... page 3/6 – délibération DC2022/83

2° Trame bleue (les milieux aquatiques) : il serait également proposé aux agriculteurs et communes volontaires de créer ou restaurer des mares favorisant l'accueil des amphibiens notamment. Pour ce faire, un partenariat est envisagé avec le Regroupement des Naturalistes Ardennais (ReNArd) intervenant depuis 2018 dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM) et du programme #AIE (#Agriculture Intégrant l'Environnement) afin d'apporter une assistance technique aux acteurs désirant concilier agriculture et biodiversité dans les Ardennes.

3° Lien Trame Bleue avec GEMA(PI) : une attention particulière serait accordée aux bassins versants des 3 cours d'eaux choisis par la Communauté de Communes pour mettre en œuvre en priorité sa compétence GEMA (ruisseaux de Beaurepaire, de Wassieux et d'Exermont). Une cartographie géoréférencée de la TVB serait effectuée sur les communes concernées (Longwé, Olizy, Bayonville, Imécourt et Exermont). Une animation renforcée (réunions publiques, rencontres...) serait menée sur cette zone pilote auprès des différents acteurs (municipalités, propriétaires, agriculteurs...), en collaboration avec les organismes spécialisés, pour aboutir à un programme d'actions coordonnées sur chaque cours d'eau et son bassin versant (aménagement/remplacement d'ouvrages, enlèvement d'embâcles, aménagements pour bovins, entretien/restauration de ripisylve, assainissement, plantation de haies...).

Deux éléments complémentaires ressortent de la réflexion menée :

- **Diagnostics écologiques** : la légitimité et la cohérence des opérations sur plusieurs années nécessiteraient un diagnostic préalable de la TVB qui serait réalisé sur l'ensemble des parcelles des agriculteurs ou communes souhaitant participer à l'opération. L'inventaire de la faune présente (oiseaux, amphibiens, insectes pollinisateurs et auxiliaires) et la cartographie de la TVB existante permettrait ainsi de conseiller au mieux les volontaires pour l'implantation de haies, mares, bandes fleuries ou abris pour la faune sauvage, en fonction des réservoirs de biodiversité existants sur ou à proximité de leur parcellaire, tout en prenant en compte les contraintes d'usage des terrains.

Cette action nécessitant des connaissances scientifiques spécifiques serait réalisée dans le cadre d'un partenariat avec le ReNArd et le Réseau Biodiversité pour les Abeilles (RBA), qui a notamment travaillé sur le programme Apiluz et l'implantation de jachères et haies mellifères dans la Marne pour l'association Symbiose.

Afin de pouvoir mesurer l'impact des programmes de restauration de haies sur le territoire, une cartographie des haies de longueur significative plantées grâce à l'opération « Ma Haie pour les Hérissons », au programme France Relance et à ce nouveau projet serait réalisée en interne dès 2023 et complétée au fur et à mesure.

Sensibilisation/Pédagogie : Le projet proposé prévoit un volet de sensibilisation du public à la biodiversité du territoire en général et aux actions favorables à la préservation des insectes pollinisateurs pouvant être mises en œuvre par tout un chacun, par le biais de l'édition d'un livret pédagogique distribué dans tous les foyers, l'organisation d'animations pédagogiques et de formations, et la mise en place de panneaux d'information pour valoriser les aménagements les plus démonstratifs.

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022**

.../...

.../... page 4/6 – délibération DC2022/83

Pour les scolaires, un partenariat est envisagé avec la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois (MNB) pour la réalisation de cycles d'animations pédagogiques autour du thème de la pollinisation, dans l'ensemble des écoles primaires du territoire, sur le même principe que celles réalisées sur les haies de 2019 à 2021 (74 animations auprès de 1718 élèves du CP au CM2).

Enfin, en termes de gouvernance le projet est articulée autour du schéma de portage suivant :

Coordonnateur

Communauté de Communes de
l'Argonne Ardennaise

Maîtres d'ouvrages associés

Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise

ReNArd

RBA

MNB

Considérant le budget prévisionnel du projet TVB Argonne Ardennaise figurant en annexe de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de, avec 72 VOIX POUR, 10 Contre (010 CORNEILLE Jean-Pierre , 017 BESTEL Bernard , 034 CANNAUX Francis , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu , 096 LESOILLE Patrick , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François) 6 ABSTENTIONS (011 PERTUS Xavier , 032 MANESSE Jean Eric , 038 SEMBENI Anne (Xavier 011 PERTUS) , 059 LECLERCQ Guy , 092 MOUTON Francis , 095 RICHELET Jean-Pol)

-VALIDER le principe de candidature à l'AAP TVB Grand Est 2022 et de partenariat avec les maîtres d'ouvrages associés,

-VALIDER le contenu du projet tel que présenté et le budget prévisionnel 2023-2025 figurant en annexe de la présente délibération,

-CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

.../...

.../... page 5/6 – délibération DC2022/83

DEPENSES PREVISIONNELLES TVB Argonne Ardennaise 2023 – 2025

Communauté de Communes		ReNARD		Réseau Biodiversité Abeilles		Maison de la Nature	
Coordination / animation projet / Cartographie haies plantées (1 ETP), Conception supports communication, frais de structure	152 000 €	Diagnostics TVB projets exploitations agri/communes	112 800 €	Complément diagnostic TVB pollinisateurs projets agris/communes	23 400 €	Conception des supports pédagogiques + animations scolaires cycle 1, 2 et 3	51 580 €
Achat plants, protections, paillage, abris faune et semences pour les particuliers	110 000 €	Cartographie TVB bassins versants GEMA (5 communes, 3 ruisseaux)	2 100 €	Suivi pollinisateurs et auxiliaires sur sites pilotes des différentes régions naturelles 2C2A	14 000 €		
Animation / suivi travaux GEMA (prestation AMO)	75 700 €	Accompagnement travaux mares (10/an)	10 460 €	Accompagnement mise en place bandes fleuries	3 000 €		
Suivis écologiques GEMA (état initial pêche électrique)	2 300 €	Travaux mares (prév. 10 mares par an)	30 000 €	Achat groupé semences fleuries agris/communes	12 000 €		
Travaux GEMA (pour mémoire)	<i>Hors TVB</i>						
Valorisation pédagogique (panneaux)	30 000 €	Accompagnement travaux haies zone Crayeuse	5 230 €				
Editions / distribution supports communication	19 000 €	Travaux haies agris Crayeuse	127 500 €				
Site internet / Commandes en ligne	14 000 €	Animations grand public et formations	4 185 €	Animations grand public et formations agris	2 610 €		

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022 et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022

Animations grand public fruitiers	600 €						
TOTAL M.Ouvrage 2C2A	403 600 €	TOTAL MO. ReNArd	292 275 €	TOTAL M.O. RBA	55 010 €	TOTAL M.O. MNB	51 580 €
Convention ReNArd (20% diag, carto, accompagnement, animations)	23 817 €	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p>Financements attendus : 322 880 € (maximum) / 266 080 € (minimum)</p> <p>Participants à l'opération (20% des achats) : 22 000 €</p> <p>Reste à charge Argonne Ardennaise (pour 3 ans) : 101 455 € à 158 255 €</p> </div>					
Convention RBA (20%)	8 602 €						
Convention MNB (20%)	10 316 €						
TOTAL DEPENSES 2C2A (3 ANS)	446 335 €						

Pour copie conforme,

Le Président,

Benoit SINGLIT

